

LETTRE D'INFO

LA LETTRE D'INFORMATION DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE-AQUITAINE

Le 24 septembre 2025

N° 64



SOMMAIRE

Campagne Sentinelles de la nuit - P.1

Campagne Eaux-déchets - le bilan Sentinelles - Atelier Zones humides- P.2

Sentinelles - les prochains ateliers

Contribution de FNE NA au SDAGE AG et LB - P.4

FNE Limousin fête ses 50 ans - P.4

ZOOM SUR LE PROGRAMME SENTINELLES DE LA NATURE CAMPAGNE SENTINELLES DE LA NUIT

La pollution lumineuse affecte le vivant et constitue un important gaspillage d'énergie. Recenser le plus d'éclairages illégaux ou nuisibles, c'est l'objectif de la campagne Sentinelles de la Nuit qui se déroulera cet automne.

En nous signalant des points lumineux potentiellement illégaux ou qui vous paraissent nuisibles, vous nous aidez à sensibiliser les acteurs concernés et à agir pour préserver la nuit. Il suffit de se balader de nuit avec un appareil photo ou un téléphone et de signaler vos observations sur Sentinelles de la Nature.

Plusieurs signalements sont possibles :

Les éclairages illégaux : après 1h du matin, les éclairages doivent être éteints (sauf voirie publique). Par exemple une enseigne, une vitrine, un parking de supermarché, la façade d'une église... éclairé après 1h du matin est donc dans l'illégalité. Tous les lampadaires boules sont illégaux depuis le 1er janvier 2025.

Les éclairages nuisibles : Nous sommes preneurs de signalements d'écrans publicitaires ou de serres qui restent éclairés toute la nuit, plateformes logistiques, gares allumées sans passages, etc.

Les éclairages des milieux aquatiques : Ils sont également illégaux dans de nombreux cas. Les cours d'eau qui passent sous nos ponts sont peuplés de plantes, d'insectes et de poissons qui, la nuit, ont besoin d'obscurité pour se déplacer et vivre.

Vous souhaitez en savoir plus sur la pollution lumineuse et sur cette campagne ? Nous organiserons régulièrement des webinaires pour vous former et vous informer. [Infos et inscriptions ici.](#)

Les sujets prévus :

- + Webinaire de lancement de la campagne : enjeux, objectifs, comment participer sur sentinelles de la nature
- + La réglementation de l'éclairage nocturne
- + Les impacts sur la biodiversité (insectes, chiroptères...)
- + Les impacts sur les milieux aquatiques
- + La trame noire

Pour en savoir plus sur la pollution lumineuse, [découvrez aussi le dossier de FNE dédié.](#)



**Engagez-vous
à nos côtés**



CAMPAGNE EAU-DECHETS - LE BILAN

La campagne Eaux Déchets s'est déroulée du 20 juin au 20 septembre et a permis de documenter les déchets présents dans ou à proximité des cours d'eau, mais aussi de mettre en valeur les initiatives locales positives (opérations de nettoyage, gestion responsable, innovations citoyennes...), grâce aux signalements reçus.

Un enjeu stratégique pour les collectivités

En cette dernière ligne droite avant la trêve électorale, la campagne entend aussi interpeller les mairies sur le sujet. Donner à voir des actions locales efficaces peut constituer un levier pour engager un dialogue, valoriser des initiatives ou encourager la prise de décision sur le terrain.

La diffusion de la campagne en Nouvelle-Aquitaine

FNE Nouvelle-Aquitaine a envoyé un communiqué de presse à toutes les collectivités territoriales de la région, à l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, à plusieurs parcs naturels régionaux (PNR Landes de Gascogne, PNM Bassin d'Arcachon...) et aux syndicats de rivières.

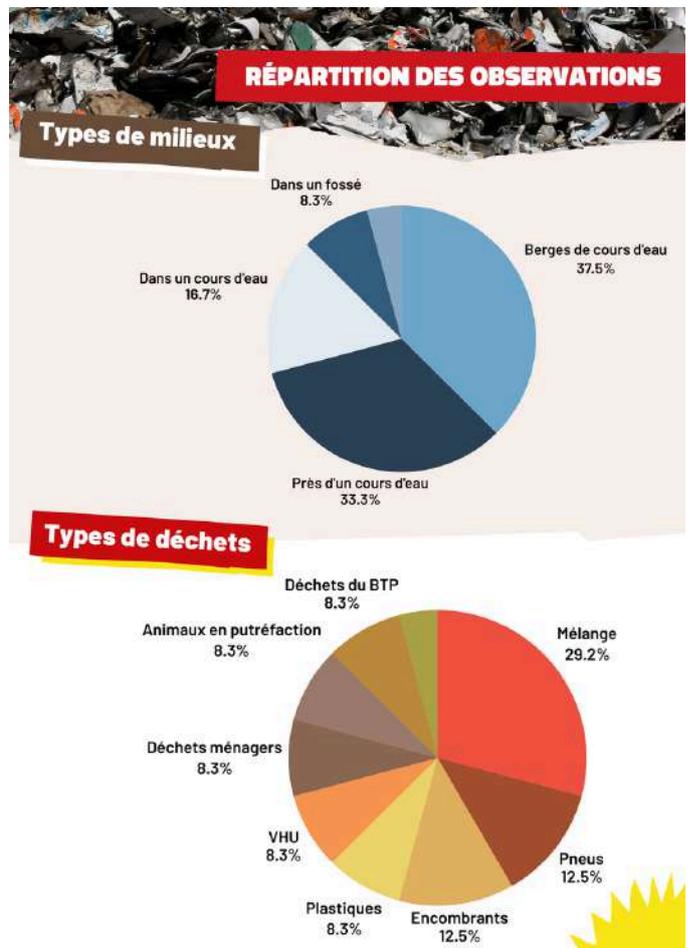
Les associations départementales participantes ont largement contribué à mettre en valeur cette campagne.

Les médias locaux (ici Poitou, La nouvelle République, Ouest France, Euroradio) ont également contribué à nos actions de communication sur les déchets aux abords des milieux aquatiques.

Des signalements qui mettent en lumière la pollution des milieux aquatiques.

Sur les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine, 26 signalements ont été reçus sur la plateforme Sentinelles de la Nature dans le cadre de cette campagne Eaux Déchets. 24 d'entre eux visent des dépôts de déchets dans ou près des cours d'eau. 2 signalements d'initiatives favorables nous sont parvenus :

- l'opération « Ici commence la mer » menée par Vienne Nature afin de sensibiliser les habitants, les élus et les élèves du département sur le cycle de l'eau et l'enjeu des déchets dans les milieux aquatiques qui terminent leur chemin dans la mer,
- l'opération Terre M'Eyre de ramassage et géoréférencement de déchets sur la Leyre portée par le Parc naturel marin du Bassin



d'Arcachon, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et le SAGE Leyre.

Des webinaires qui ont réuni du monde autour du sujet à l'échelle nationale

Les différents webinaires de la campagne Eaux Déchets, mutualisés entre les associations du réseau FNE, ont permis de réunir 119 personnes autour de sujets comme les enjeux et objectifs de la campagne, la réglementation des déchets aux abords des milieux aquatiques, ou encore la typologie des macro-déchets en rivière.

SENTINELLES - ATELIER ZONES HUMIDES

FNE NA et la [SEPANLOG](#) vous invitent à une formation sur la protection des zones humides **samedi 18 octobre 2025 de 10h à 17h en présentiel** à la maison de la réserve de l'étang de la Mazière, 1134 Petite Mazière, 47400 Villeton.

Accompagnés d'une ingénieure en milieu aquatique, vous découvrirez les fonctionnalités, les techniques d'inventaire, la réglementation, et les menaces qui pèsent sur ces milieux précieux.

Covoiturage recommandé, il y a peu de places de parking, un lien vous sera envoyé à la suite de votre inscription pour indiquer vos besoins ou proposer vos trajets.

Programme :

Matin

- Identification des différents types de zones humides : quels modes d'alimentation en eau, et quelles fonctions ont ces zones humides (épuration des eaux, habitat, expansion de crues, stockage carbone, etc).

- Présentation des réglementations qui s'appliquent aux zones humides.

Après-midi

- Sortie terrain pour réaliser un sondage pédologique et identifier des végétations caractéristiques des zones humides

- Compensation et zone humide, quelles sont les principales techniques ?

- Identification des principales menaces qui pèsent aujourd'hui sur les zones humides (destruction par l'urbanisation, altération par les drainages et modification de l'écoulement, modification du cycle de l'eau par le changement climatique, pollutions, etc).

- Activité d'intelligence collective, repartons avec des idées pour protéger les zones humides dans le bassin Adour-Garonne.

[Pour s'inscrire c'est par ici!](#)

SENTINELLES - LES PROCHAINS ATELIERS

FNE Limousin et FNE Nouvelle-Aquitaine vous invitent à participer à un webinaire sur la qualité des eaux de baignade continentales pour mieux comprendre comment est protégée notre santé... et celle de nos rivières !

→ **Le jeudi 6 novembre 2025 de 14h à 17h en visioconférence**

Vous aimez vous baigner en rivière ou en lac ? Vous vous demandez si l'eau est vraiment propre ?

Nous commencerons par définir les notions de base : qu'appelle-t-on exactement une « eau de baignade » ? Quels types de sites sont concernés ? Et surtout, qui est responsable de leur gestion sanitaire ? Ces questions permettent de mieux situer les rôles respectifs des collectivités locales, de l'ARS (Agence régionale de santé), et d'autres acteurs.

Nous aborderons ensuite la réglementation en vigueur, avec un point sur les obligations de contrôle. Quels types de prélèvements sont réalisés ? À quelle fréquence ? Quelles sont les analyses obligatoires ?

Le webinaire vous expliquera également où trouver les informations utiles concernant un site de baignade. Des données sont publiées par l'ARS et mises à disposition du public : sur Internet, mais aussi via un affichage obligatoire sur les sites concernés. Nous détaillerons également la manière dont les eaux sont classées et comment cette classification influence l'usage des sites.

Enfin, une partie sera consacrée aux actions possibles en cas de défaut de surveillance ou de communication. Que faire si l'eau semble suspecte ou si aucune information n'est disponible ?

[Pour s'inscrire!](#)

La participation à cet atelier est gratuite et ouverte à tous et toutes, que vous soyez bénévole d'une association, usager ou usagère de la nature ou simplement curieux et curieuse d'en apprendre plus sur cette thématique.

Pour toute question vous pouvez nous contacter : sentinelles@fne-limousin.fr



Contribution de FNE NA aux SDAGE LOIRE-BRETAGNE ET ADOUR-GARONNE

Les bénévoles du groupe thématique "Eau" de FNE NA, sous la coordination de nos référents "eau", Jean-Pierre Georges et Magali Migaud, ont défini des orientations prioritaires dans le cadre de la révision des SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne :

› Maintenir la priorité des usages à l'alimentation en eau potable et aux milieux aquatiques naturels (Cf. article L. 210I du Code de l'environnement) avant les activités économiques ;

› Appliquer la sobriété en eau comme un enjeu structurel de l'adaptation au changement climatique essentiel pour garantir un usage durable et équitable de cette ressource ;

› Modifier la composition des Comités de Bassin et des Commissions Locales de l'Eau (CLE) afin d'arrêter la surreprésentation du monde agricole (agriculteurs, coopératives et négociants) et permettre que tous les usagers soient représentés de manière équilibrée ;

› Réaliser des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau, sous l'égide des CLE, en prenant en compte les résultats des études sur les volumes prélevables en périodes de basses et de hautes eaux - avant toute réalisation de retenues d'eau publiques en actant notamment les constats émis par les études HMUC en Loire Bretagne et les études débits biologiques en Adour Garonne ;

› Interdire les pesticides sur les aires de captage d'eau potable comme le préconise le rapport interministériel publié en décembre 2024 ;

› Appliquer le principe « pollueur-payeur » intégré dans le droit français, notamment par la loi Barnier de 1995 et l'article L.110-1 du Code de l'environnement. Pour cela, augmenter très fortement le taux de la redevance pour pollution diffuse ;

› Réorienter les fonds publics (PAC et agences de l'eau) vers le financement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, agroforesterie, cultures à bas niveau d'intrants et économes en eau) ;

› Arrêter de détériorer et restaurer l'état écologique des zones humides, des cours d'eau et des eaux littorales, en utilisant des solutions basées sur la nature ;

› Sensibiliser et informer l'ensemble de la population aux enjeux de l'eau et des sols pour tous les êtres vivants et rendre accessible au public les données relatives à sa qualité.

[Pour lire l'intégralité de la contribution.](#)

FNE LIMOUSIN Fête ses 50 ans

Créée en juin 1975, par une vingtaine d'associations, FNE Limousin en regroupe actuellement une quarantaine dont les fédérations Corrèze environnement et FNE Creuse. En 50 ans, ce sont 173 associations qui ont adhéré, parfois très brièvement, parfois pour 50 ans.

En 1975 à la création de la FLEPNa, devenue Limousin Nature Environnement en 2000 puis FNE Limousin en 2024, tout était à faire. Les premières lois sur la protection de la nature et sur l'encadrement des industries n'ont été adoptées qu'en 1976 et aucun organisme, aucune administration, aucune collectivité ne se préoccupait sérieusement de l'environnement.

Beaucoup de chemin parcouru, de combats menés pour la protection des espèces menacées, de l'eau et des rivières, mais aussi de belles réalisations comme le centre nature La Loutre, lieu d'éducation à l'environnement dans une ancienne ferme rénovée, propriété du Département de la Haute-Vienne qui le met gratuitement à disposition depuis 1986, la création (en 1992) d'Espaces naturels du Limousin devenu ensuite Conservatoire des Espaces Naturels, le soutien à la création des deux PNR Millevaches et Limousin-Périgord et la sauvegarde de deux sites (la tourbière des Dagues, et l'étang des Landes), devenus Réserves Naturelles Nationales.

Parmi d'autres actions marquantes, citons la première collecte séparée des papiers et cartons en 1981 (il s'agissait de prouver aux sceptiques, que les citoyens étaient prêts à accepter le tri sélectif des papiers et cartons en vue de recyclage). La FLEPNa a largement soutenu la création de la Boîte à Papier en 1990, structure d'insertion pour le tri des déchets, devenue un acteur important du centre de tri de Limoges Métropole.

Citons aussi les premières foires écologiques en 1990, jusqu'en 1998, action en partie reprise par le réseau de l'agriculture durable mais aussi la gestion pendant 10 ans, à partir de 2012 d'un espace info-énergie et le programme zéro pesticides (avant la loi qui en interdit l'usage pour les particuliers et les collectivités).

FNE Limousin, a compté jusqu'à 23 salariés (actuellement l'équipe en compte 12).

Pour finir, il faut noter que la fédération est fière d'avoir vu deux des siens élus à la présidence de France Nature Environnement de 2005 à 2009 avec Sébastien Genest et 2024 à 2026 avec Antoine Gatet. En 2025, on peut être fier de ces années et prêts à continuer encore 50 ans.



Comité de rédaction et crédits photos :

Jules Boisseau - Michel Galliot - Moea Lartigau - Isabelle Loulmet - Cathy Mazerm - FNE OP

Avec le soutien financier :

du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, du Fonds de Développement pour la Vie Associative, de l'Office Français de la Biodiversité et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Je souhaite devenir bénévole,

[cliquez ici](#)

Je souhaite faire un don,

[cliquez ici](#)